



plainte pour diffamation et atteinte à la vie privée

Par **pixies55**, le **13/12/2010 à 08:43**

Bonjour,

J'ai rencontré une femme en avril 2010 et nous nous sommes installés ensemble en octobre de cette année. Elle est actuellement en cours de divorce (elle a signée sa conciliation en mars 2010) et son ex mari n'arrete pas de nous importuner. Nous venons de recevoir un courrier de son avocat où son ex indique :

- que je suis son amant depuis octobre 2009 ce qui est complètement faux car j'étais avec une autre femme à l'époque
- que nous vivons ensemble depuis cette période ce qui est faux
- que nous avons tout manigancé pour le rouler dans son divorce

Je souhaiterai donc savoir si j'ai la possibilité de porter plainte pour diffamation et atteinte à la vie privée?

Merci